Image not found or type unknown

Démission ou abandon de poste?

Par **Lorente**, le **03/04/2012** à **15:59**

Bonjour,

Au mois de juillet mon lieux de travail à brûlé,je me trouvai alors en congé maternité.
J'ai du déménager pour vivre avec le père de ma fille à 30km de mon lieux de travail.
A la fin de mon congé en novembre j'était en chômage technique car mon lieux de travail est en reconstruction.
A ce jours mon travail reprend le 17 Avril.
Je n'est pas le permis de conduire,je me trouve a 30km de mon travail et ne peux plus mis rendre, après une demande de rupture conventionnelle qui m'a été refusé que doit je faire,car si je démissionne je n'aurai pas de droit au chômage est ce que je peut abandonné mon poste?
Je ne peut pas me retrouvé sans aucun revenu!

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **16:20**

Bonjour,
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **Lorente**, le **03/04/2012** à **16:22**

Avez vous une solution à me proposé?

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **16:35**

La solution qui était la seul avant juin 2008, date de la rupture conventionnelle, c'était de retouver un nouvel emploi et de démissionner...

Par **Lorente**, le **03/04/2012** à **16:53**

j'ai du suivre mon conjoint en pleine campagne n'ayant pas le permis de conduire,que je suis entrain de finir de passé je ne suis actuellement pas dans la mesure de me rentre sur mon lieux de travail ni même dans trouver un autre,je suis d'accord avec vous et j'orrai été dans la possibilité de me déplacé j'orrai effectivement chercher un autre emploi,je serais même resté chez mon employeur actuelle.
A cette heure je suis dans l'impasse je ne suis pas une personne qui souhaite ne rien faire de mes journée,je souhaite juste être dans la capacité de finir de passé mon permis de conduire afin de retrouver un emploi se que je ne pourrais faire si je me retrouve sans revenue.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés